RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
direction générale des enseignements

LOYER – Année 2014

DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL

Agents du cadre Etat soumis à séjour

Décret n° 85-1237 du 25 novembre 1985 modifiant le décret n° 67-1039 du 29 novembre 1967 portant règlement du logement et de l'ameublement des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans les TOM

à faire parvenir AU BUREAU DES REMUNERATIONS <u>par la voie hiérarchique</u>

Je soussigné (e),

NOM [ ] Prénom [ ]

SITUATION FAMILIALE :
☐ Célibataire ☐ Concubinage ☐ Union libre ☐ Pacsé(e) ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION : [ ]

MATRICULE : /0 /_ /__/__/ __/__/__/ NUMERO INSEE : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/
THIARE (en bas à droite du bulletin de paye)

NOM, Prénom du conjoint (ou concubin, PACS) : [ ]

Profession : [ ] Lieu d'exercice : [ ]

ADRESSE GEOGRAPHIQUE détaillée du logement dont je suis locataire (pas de B.P.) : [ ]

Nom du Propriétaire : [ ] Montant du loyer mensuel **<u>sans les charges</u>** : /__/__/__/__/__/__/__/ Fcfp

Demande pour le logement dont je suis locataire le bénéfice des dispositions du décret n° 85-1237 du 25 novembre 1985 portant réglementation du logement et de l'ameublement des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans les Territoires d'Outre-Mer, dont la Nouvelle-Calédonie et déclare **avoir pris connaissance de la circulaire académique du 19/11/2013** relative à l'hébergement provisoire des nouveaux arrivants et le emboursement partiel des loyers des personnels non logés ;

A , le 2014
(Signature)

Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce document sont exacts. Je m'engage à faire connaître immédiatement, par écrit, au bureau des rémunérations, tout changement dans la situation décrite ci-dessus. **TOUTE FAUSSE DECLARATION OU OMISSION, ENTRAINANT UN PAIEMENT INDU, PEUT DONNER LIEU A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES VOIRE DES POURSUITES JUDICIAIRES (NONOBSTANT L'OBLIGATION DE REMBOURSER LE MONTANT DU TROP PERÇU).**

A , le 2014
(Signature)

<u>RAPPEL DES PIECES A JOINDRE</u> :

- QUITTANCES DE LOYER **JUIN ET DECEMBRE en original** en distinguant séparément **<u>le loyer</u>** et **les charges,**
- 2 BAUX ou CONTRATS DE LOCATION avec le propriétaire dont **1 original**
- 1 justificatif de tout changement (augmentation ou baisse de loyer, changement de propriétaire).

RECTORAT/D2RP. « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude des droits à bénéficier d'un remboursement partiel de loyer». Les destinataires des données sont RECTORAT/D2RP. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à RECTORAT/D2RP – BP G4 – 98 849 Nouméa cedex.